

Département de la Manche  
Mairie  
50200 NICORPS

Tél : 02.33.19.15.46  
[mairienicorps@orange.fr](mailto:mairienicorps@orange.fr)

*RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL*  
(Art. L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune de Nicorps se réunira le :

**JEUDI 24 OCTOBRE 2024**

*A 20H30*

*à la Mairie*

**Ordre du jour**

- 1- Désignation du secrétaire de séance,
- 2- Approbation du procès-verbal du 26 septembre 2024,
- 3- Travaux église / Autorisation dépôt d'une demande préalable d'urbanisme,
- 4- Bâtiment technique / Devis porte du garage,
- 5- Cantine de Courcy / Participation financière 2024,
- 6- Indemnités 2024 de gardiennage de l'église,
- 7- Installations classées société SLAM COMMUNICATION / Avis,
- 8- Questions diverses
  - Bulletin municipal le Petit Nicorpais 2024-2025

Fait à Nicorps, le 17 octobre 2024  
Le Maire,

Yves LEMOUTON

